Je m'inquiète aussi des pressions auxquelles nous soumettons les familles d'immigrants. Je me demande s'il y a des députés qui savent à quel point il peut être difficile d'appeler un médecin, d'aller rencontrer l'instituteur de son enfant, de chercher certains aliments et de s'informer lorsqu'on est incapable de le faire parce qu'on ne connaît pas la langue. J'ai moi-même vu dans les hôpitaux des patients qui ne pouvaient communiquer ni en anglais ni en français. C'est très pénible pour eux. Je pourrais ajouter que ce serait aussi plus économique pour nous sur le plan médical, car, naturellement, la guérison est beaucoup plus rapide si l'on peut communiquer avec les soignants.

Cela me semble beaucoup plus logique que d'aller devant les tribunaux, et c'était le sens de ma question originale. Le ministre n'a pas répondu, il s'est contenté de nous donner le nombre de personnes qui suivent des cours de langues dans le cadre du programme de la Planification de l'emploi. Je m'inquiète beaucoup de cela, maintenant que l'on sait que cette question fait l'objet d'un recours devant les tribunaux. Je ne comprendrais pas que ce gouvernement, ou tout autre gouvernement au Canada, veuille laisser continuer les procédures, alors qu'il me semble évident qu'il se fera accuser de discrimination. Toutefois, ce qui me chagrine le plus, c'est que cela représenterait une dépense de fonds pour défendre une politique injuste, alors que cet argent pourrait servir à éliminer la discrimination et à être beaucoup plus équitable vis-à-vis de ces gens.

Une autre statistique intéressante à cet égard, c'est que jusqu'à 55 ans il y a environ 8 p. 100 de plus de femmes immigrantes que de Canadiennes d'origine dans la population active. Ce sont donc des femmes qui appartiendront probablement à la population active et qui, par conséquent, auront besoin de communiquer. Je constate que ce problème a été soulevé à maintes reprises depuis la fin des années 60, mais que nous n'avons toujours rien fait pour changer la politique. Ce que nous recherchons, c'est un changement tout simple de politique. Il aurait pour effet de mettre un terme au recours devant les tribunaux. Nous pourrions dire alors que nous traitons nos immigrantes de la même façon que nos immigrants. Nous avons toujours voulu nous voir comme une nation accueillante.

## [Français]

Le gouvernement offre des cours de langue aux immigrants et immigrantes qu'il juge destinés à entrer sur le marché du travail. Les immigrantes qui rejoignent un partenaire au Canada sont exclues de ce programme quand le gouvernement présume qu'elles demeureront à la maison. Cette politique ignore le fait que ces femmes doivent communiquer en anglais ou en français pour mener leur vie quotidienne.

De plus, la formation linguistique n'est pas offerte aux immigrantes qui possèdent très peu de compétences professionnelles. Les immigrants dans cette même catégorie ont pourtant accès aux cours de langue. Cette politique discriminatoire relègue les immigrantes aux ghettos d'emplois à salaire peu élevé.

## L'ajournement

[Traduction]

A mon avis, il serait très simple pour le ministre de faire modifier la politique et de faire cesser toute action juridique. J'espère que c'est ce que veut le gouvernement. C'est du moins ce que désirent les néo-démocrates pour les immigrantes et les membres des minorités visibles.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du ministre, je peux affirmer que nous espérons que cesseront les litiges. Je n'ai pas beaucoup d'espoir que cela se produise, peu importe ce que fait le gouvernement. Nous vivons dans un monde où il est courant d'entendre dire qu'une personne ou un groupe est victime de discrimination et où les recours aux tribunaux sont très fréquents. Nous pourrions posséder le programme le plus parfait que peut produire le cerveau humain, il y aurait quand même quelqu'un pour affirmer qu'il est victime de discrimination.

Dans sa question du 24 novembre, la députée demandait:

Le ministre est-il prêt, oui ou non, à permettre à ces personnes d'avoir accès au monde du travail?

Bien sûr qu'il le souhaite. Je pense que la députée a fait une insinuation malheureuse dans sa question. Le gouvernement a adopté des programmes qui ont permis la création de plus d'un million d'emplois. Près de la moitié de ces emplois sont occupés par des femmes, et 80 p. 100 sont des emplois à temps plein. La députée reconnaîtra sans aucun doute que le gouvernement désire que les femmes s'intègrent à la population active si elles le souhaitent.

• (1805)

La députée déclare également que les politiques du gouvernement désavantagent les immigrantes. Je désire reprendre ses statistiques à cet égard afin que nous puissions discuter de données concrètes. En fait, le nombre de places ouvertes aux immigrantes a augmenté depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984. En 1983-1984, on en comptait 2 123. Il y a eu une légère augmentation en 1984-1985, lorsqu'elles sont passées à 2 474. Il y en avait 2 512 en 1985-1986 et 2 280 en 1986-1987.

En ce qui concerne les femmes réfugiées, le nombre de places a augmenté de 30 p. 100.

Mme Dewar: Parce que les autres étaient tellement mauvais.

M. Friesen: Bien sûr que c'est parce que les autres étaient tellement mauvais, mais il faut du temps pour adapter les programmes aux besoins. Nous ne pouvions pas le faire dès le 5 septembre 1984, soit au lendemain de notre élection. Nous y avons travaillé, mais il faut du temps pour mettre des programmes en place. Comme le montre la tendance, les choses s'améliorent.

J'espère que la députée conviendra que le gouvernement s'efforce sincèrement et réellement d'améliorer le sort des immigrantes, et en particulier des femmes immigrées, de sorte qu'elles puissent obtenir la formation linguistique dont elles ont besoin pour entrer sur le marché du travail si elles le désirent